



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1845

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut français de civilisation musulmane pour un montant de 45 000 €- Approbation d'une convention

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1845 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'INSTITUT FRANÇAIS DE CIVILISATION MUSULMANE POUR UN MONTANT DE 45 000 €- APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Institut français de civilisation musulmane (IFCM), situé dans le 8^{ème} arrondissement, a ouvert en septembre 2019. Il a pour objectif de produire et transmettre des connaissances autour des arts et de la culture de l'islam, de contribuer au dialogue et à la médiation interculturels, et créer du lien social pour tous les publics.

L'IFCM est installé dans un bâtiment de 2500 m², doté d'une salle de conférence de 250 places, d'un espace d'exposition de 200 m², d'une médiathèque, de dix salles de cours, de deux laboratoires de langues et de salles polyvalentes. Il propose des activités artistiques et culturelles multiples et prévoit d'accueillir régulièrement des événements, colloques, débats et conférences sur les cultures de l'islam.

L'Institut a choisi de s'ancrer dans son arrondissement et de développer des propositions culturelles dans le 8^{ème} arrondissement et auprès des populations étudiantes nombreuses dans ce quartier.

La programmation culturelle (expositions temporaires, musique, théâtre, cinéma) et scientifique a pour objectif d'interroger les enjeux contemporains.

Elle est associée à des parcours et activités pédagogiques qui proposent des cours de langue. Ces ateliers d'apprentissage de l'arabe littéraire et dialectal sont à visée sociale et professionnelle en vue de lutter contre l'exclusion et pour l'égalité. Seront également proposés des cours de civilisation, des séminaires et des formations.

Les salles polyvalentes et l'amphithéâtre seront accessibles aux acteurs du territoire et pourront être privatisés par des entreprises, associations ou fondations

L'Institut français de civilisation musulmane a choisi de développer son ancrage sur son territoire qui compte plusieurs quartiers prioritaires.

Parallèlement à la création et la diffusion de projets artistiques et culturels de qualité, la structure s'engage à lutter contre l'exclusion grâce notamment à l'organisation de cours de langues, et pour l'égalité.

Compte tenu de ces objectifs et projets, il est proposé de verser à l'IFCM une subvention de fonctionnement de 45 000 euros pour l'année 2022.

Vu le projet de convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 euros pour l'année 2022 est allouée à l'Institut français de civilisation musulmane.
- 2- La convention établie entre la Ville de Lyon et l'IFCM est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 4- La dépense correspondante, soit 45 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022 comme suit :
 - 40 000 euros sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles, programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 89064, nature 6574, fonction 30 ;
 - 5 000 euros sur les crédits Egalité et Hospitalité - ligne de crédit 104657 – nature 6574 – fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET